

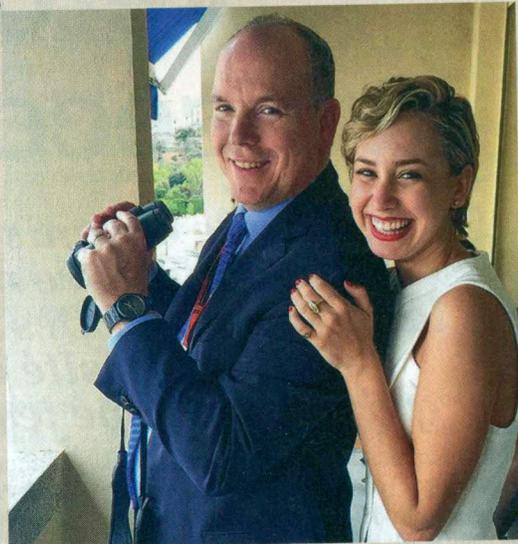
où l'on n'assumait pas publiquement des infidélités et des naissances naturelles. Ils ont appris à vivre aussi avec une opinion publique contraire... « *Il faut donner du temps. Ce qui s'est passé ces dernières années n'est facile pour personne. Certainement pas pour Delphine, mais pas non plus pour l'ancien couple royal.* » Désormais, Albert, 86 ans, et Paola, 83 ans, se consacrent à affronter leurs vieux jours du mieux qu'ils le peuvent. Le moral remontant en flèche, ils devraient espérer voir leur santé s'améliorer.

Quant à Philippe, pour les derniers qui se poseraient encore des questions sur sa capacité à assumer le job : après sa lettre historique aux Congolais, dans laquelle il exprime ses profonds regrets pour les blessures du passé, il se montre ici un exemple de compassion et de générosité. Il a, lui aussi, appris à panser et à pardonner les blessures de son propre passé. Le septième Roi des Belges s'inscrit d'ores et déjà comme un souverain profondément humain.

Pierre De Vuyst

Une autre fille cachée pour un autre Albert II ?

Après avoir reconnu officiellement deux enfants nés hors mariage, Albert II... de Monaco aurait-il un autre enfant naturel ? C'est ce qu'affirme une Brésilienne de 34 ans qui dit avoir rencontré le prince Albert II au Brésil avant d'accoucher d'une petite fille en 2005. Par le truchement de son avocat, cette femme à l'anonymat pour l'heure préservé, qui vit aujourd'hui en Italie, y intente une action en justice contre le Souverain du Rocher monégasque, qui serait le père de sa fille de 15 ans. L'enfant aurait d'ailleurs écrit à son père présumé. Une lettre rédigée en portugais et rendue publique par l'avocat de la demanderesse : « *Je ne comprends pas pourquoi j'ai grandi sans père, et maintenant que je t'ai trouvé, tu ne veux plus me voir... Quand j'avais cinq ou six ans, je n'arrêtais pas de demander à ma mère où tu es et pourquoi tu n'es pas avec nous, parce que j'ai toujours vu des amis jouer avec leurs deux parents. Mais je n'ai jamais obtenu de réponse de sa part...* »



Albert et sa fille naturelle Jazmin Grace. Instagram

Albert II, 62 ans, invoque son immunité diplomatique pour ne pas assister à l'audience, mais son avocat, M^e Thierry Lacoste, qui évoque une « tartufferie », va contre-attaquer. Comme il l'explique au « Point » : « *Nous avons l'intention de déposer une plainte au pénal pour tentative d'escroquerie et chantage, sachant que lorsque nous avons été contactés la première fois au sujet de cette affaire, on nous a laissé entendre que soit on négociait, soit l'histoire serait rendue publique. C'est ce que j'appelle du chantage.* »

On s'en souvient, peu avant son mariage en juillet 2011 avec la nageuse sud-africaine Charlene Wittstock, devenue la princesse Charlène par la suite, le Prince Souverain de Monaco a dû affronter les révélations selon lesquelles il aurait conçu deux enfants hors mariage : Jazmin Grace Grimaldi, née en 1992 à Palm Springs en Californie, d'une relation pendant l'été 1991 avec une certaine Tamara Rotolo, une jeune Américaine en vacances sur la Côte d'Azur. Mais aussi Alexandre Coste, né le 24 août 2003 à Paris d'une relation avec Nicole Coste, une hôtesse de l'air d'origine togolaise. Il reconnaît ce dernier auprès des autorités françaises et en devient le père légal. Albert II affronte courageusement les médias, assume sa paternité et participe largement aux frais de leur confort et de leur éducation. Ces deux enfants étant nés hors mariage et non légitimés judiciairement, ils sont considérés comme non dynastes, au contraire du prince Jacques et de la princesse Gabriella, les jumeaux auxquels la princesse Charlène a donné le jour le 10 décembre 2014.

LE COMBAT D'INGRID SARTIAU EN ESPAGNE

Nous l'évoquions la semaine dernière, la Belge Ingrid Sartiau affirme être la fille naturelle du roi émérite d'Espagne Juan Carlos. Depuis huit ans, cette Flamande a entamé un combat pour se faire reconnaître et notamment en passant par la case justice. Comme en Belgique, il a fallu du temps pour que cette affaire de reconnaissance en paternité soit prise en considération. Mais, en 2015, la justice espagnole déboutait la demanderesse car elle n'avait, disait le tribunal, pas fourni assez de preuves. « *Aujourd'hui, a-t-elle expliqué à nos confrères de « Sud Presse », j'ai la preuve que Juan Carlos est mon père.* » Ingrid affirme avoir rassemblé suffisamment d'éléments pour retourner devant les juges espagnols. « *Et s'ils ne m'entendent pas, j'irai à Strasbourg s'il le faut !* », affirmait-elle, évoquant la Cour européenne des Droits de l'Homme, au lendemain de la victoire judiciaire de Delphine de Saxe-Cobourg en Belgique. Une réussite sans précédent pour un enfant naturel qui a, comme jamais, galvanisé sa volonté de vaincre à son tour.

P.D.V.